

Développement du Réseau cyclable de Margny les Compiègne

Réunion du 29 novembre 2016

Présents :	Mme GUillaume	maire-adjoint chargé des travaux
	Mr Fournier	responsable ST
	MR Boulet	chef de la PM
	Mr Bellanger	ARC
	Mr Hennequin	AU5V
Excusé :	Mr Coulon	maire-adjoint chargé de la sécurité

Afin d'améliorer la circulation et la sécurité des vélos sur la commune de Margny les Compiègne, d'avoir une cohérence ou continuité dans les déplacements, plusieurs solutions ont été retenues, création de zone 30, zone de rencontre, limitation de vitesse et double sens cyclable(DSC) suivant la liste ci-dessous

Rues République et L.Barthou (rd13) : limitation à 30km/h et pannotage indiquant cyclistes

Rue des déportés : en zone de rencontre limité à 20km/h

Rue v. Hugo : de 1^{er} septembre vers Butin en DSC

Rue Molière : d'Hugo vers Poincaré en DSC

Rue 1^{er} septembre : de Poincaré vers Jean Jaurès en DSC

Rue Jaurès : de 1^{er} septembre vers déportés en DSC

Rue ABriand : de Butin vers Michelet en DSC

Rue Gracin : de Foch vers Paramé en DSC

Toutes les rues en DSC sont limitées à 30km/H, les vélos sont autorisés à remonter le sens interdit

Une signalisation adaptée sera installée à chaque entrée de rue

Un marquage au sol sera effectué suivant les configurations

Ces travaux devront être réalisés au cours du 1^{er} semestre 2017, après accord de Mr le Maire et suivant les contraintes techniques ou budgétaires

Signalisation verticale

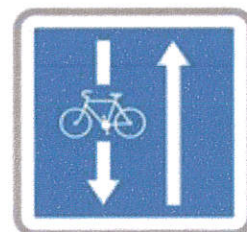
Rues République et L.Barthou



Rue des déportés



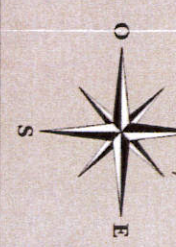
Rues en DSC





COMPIÈGNE

Édité par
AGECOM Publication
 25 av. Jean Mermoz - 91320 WISSOUS
 Tél. : 01 60 11 90 61 - 06 35 37 29 43
 E-mail : agecom.publication@yahoo.fr
 Maquette : AA 01 41 79 02 02



DSC
 Double Sens Cyclable
 Zone de rencontre
 (20 km/h)
 limite à 30 km/h